France) et sa carrière à la SGF. Il choisit de démissionner en 1929 pour continuer ailleurs ses propres travaux.

Le tollé provoqué par l'arrivée d'André Fourgeaud, professeur de Droit, proche du ministre des Finances Vincent Auriol, comme directeur de la SGF en 1936 est une autre illustration de la frilosité de l'institution. Cette nomination correspond pourtant à un début d'amélioration réelle de la situation de la SGF avec son rattachement au ministère de l'Economie Nationale puis à la Présidence du Conseil. Son budget augmente et le nombre des titulaires s'élève à 131 (dont 11 à l'Office de Strasbourg).

En définitive, en dépit de leur qualité scientifique et d'un bilan honorable de l'institution en septembre 1939, les données fournies n'éclairent que partiellement les structures et l'activité économique et sociale du territoire [5]. Sans doute les décrets-lois pris par Paul Reynaud en 1938 (rédigés en partie par Alfred Sauvy, membre du Cabinet du ministre des Finances) qui imposent aux administrations de répondre aux questionnaires statistiques et créent un institut de conjoncture, permettent d'organiser une enquête sur l'industrie. Mais ils ne suffisent pas à hisser la statistique publique française au niveau de celle de ses principaux partenaires.

La SGF entre septembre 1939 et octobre 1941.

En septembre 1939, la SGF entreprend un recensement des Alsaciens-Lorrains repliés et elle suspend tout calcul d'indices des prix. Le volume global de ses activités diminue sensiblement. Pendant l'exode, son personnel, ses équipements et sa documentation sont évacués à Louans (Indre-et-Loire). André Fourgeaud est relevé de ses fonctions par le gouvernement de Vichy. Léopold Dugé de Bernonville, sous-directeur, assure l'intérim.

Sans matériel et avec des effectifs dispersés, la SGF n'est pas opérationnelle au lendemain de l'Armistice, alors que le gouvernement réclame des statistiques précises. Ajoutons que les données individuelles et les travaux comptables commandés par le nouveau régime n'entrent pas dans ses attributions. Ses spécialistes ne sont même pas contactés à titre de conseillers lors de la constitution de nouvelles équipes de gestionnaires.

---

5. Les diatribes d'Alfred Sauvy contre *la navigation dans le brouillard* provoquée par l'insuffisance des statistiques d'avant-guerre sont bien connues.

La SGF. réinstallée à Paris, se réorganise en septembre 1940. Henri Bunle est nommé directeur et Alfred Sauvy sous-directeur. Le décret d'application concernant l'Institut de conjoncture est signé par Yves Bouthillier, ministre de l'Economie Nationale, le 29 octobre 1940. Cet Institut est rattaché à la SGF et il dispose de 6 postes budgétaires supplémentaires par rapport à 1938 [6].

Mais la SGF est pénalisée par l'absence d'une partie du personnel (prisonniers ou blessés), par la suspension des publications et par la disparition momentanée des sources d'informations. En outre l'application des dispositions permettant de révoquer tout fonctionnaire, des statuts des juifs, et des mesures excluant de la fonction publique les dignitaires francs-maçons ont eu pour effet l'élimination d'au moins quatre agents de la Statistique Générale de la France.

Les statisticiens se consacrent alors à rattraper le retard accumulé dans l'exploitation des informations réunies avant la mobilisation (ainsi le recensement démographique de 1936 et l'enquête industrielle de 1938-39) et à affiner leurs données (la nomenclature des établissements industriels est achevée en avril 1941). Si la SGF peut publier l'Annuaire statistique de 1939, les indices généraux du mouvement économique en France 1928-1939, les Tables de mortalité de divers pays, et peut faire reparaître un Bulletin mensuel à partir de juin 1941 [7], l'avenir de l'institution reste hypothéqué du fait du report du recensement démographique général qui devait se dérouler en 1941.

L'avenir est d'autant plus incertain que les responsables de la SGF suspectent le service de la Démographie, installé à l'automne 1940, de vouloir les concurrencer. Ils n'ont obtenu aucune garantie sur ce point lorsqu'ils ont rencontré les représentants du service de la Démographie à Vichy en janvier 1941.

Les responsables de la SGF manifestent leur désaccord en tardant à communiquer les doubles des bulletins de l'état-civil nécessaires au service de la Démographie pour dresser, puis pour mettre à jour ses répertoires individuels à partir du printemps de 1941. Les relations entre les deux services se dégradent encore quand le service de la Démographie entreprend un recensement des activités professionnelles, en zone Sud, en juillet 1941, sans consulter la SGF. Cette opération suit de quelques semaines l'échec de la démarche d'Henri Bunle auprès du ministère de l'Intérieur (4 mars 1941) pour proposer que la SGF prenne en

---

6. L'Institut de conjoncture sera réorganisé et à nouveau étoffé quelques semaines avant l'intégration de la SGF au SNS en septembre 1941.

7. Le manque de papier le réduit à 32 pages à partir de mai 1942 mais excepté en août-septembre 1942, la publication du Bulletin est régulière jusqu'à la Libération.

charge l'exploitation statistique du recensement des juifs prescrit par les Allemands et effectué par les préfectures de zone occupée à l'automne 1940 (cf. infra).

La SGF est davantage sollicitée pour fournir des informations économiques. Les résultats de l'enquête industrielle d'avant-guerre sont publiés en 1941. A la fin de l'année, Henri Bunle et Alfred Sauvy participent comme conseillers techniques aux réunions du ministère de l'Agriculture, désireux d'organiser des enquêtes agricoles périodiques. La SGF sera chargée d'exploiter les questionnaires et de transmettre leurs résultats au ministère de l'Agriculture à titre confidentiel (première enquête en novembre 1941, puis enquêtes bi-annuelles en mars et en novembre) [8].

La SGF est également contactée par les Autorités d'occupation, représentées par le Major Werner, de la section économique du Gouvernement militaire en France, qui lui réclament des données économiques [9]. Elle communique ses périodiques d'avant-guerre pour répondre aux demandes de statistiques sur le potentiel économique français. Ses informations sont très lacunaires : les statistiques démographiques proviennent du recensement de 1936 ; les statistiques agricoles remontent au recensement de l'agriculture de 1929 ; les statistiques industrielles proviennent de l'enquête de 1938-39, de l'exploitation des questionnaires sur les établissements de 1931 ou de 1936 et d'une enquête périodique et partielle sur les forces motrices ; les données sur les salaires viennent des enquêtes bi-annuelles effectuées auprès des Conseils des prud'hommes et exploitées par la SGF.

Les Autorités d'occupation veulent aussi être éclairées sur le coût de la vie des militaires allemands à Paris, sur l'évolution des salaires et sur celle des prix.

A leur *demande expresse et pour leur seul usage*, la SGF est chargée en février 1941 de calculer un indice caractérisant les variations mensuelles des prix de gros de 17 produits agricoles. Alfred Sauvy s'engage à établir cet indice à partir, entre autres, des journaux commerciaux de zone libre. Il bénéficie d'une grande latitude pour collecter des informations dans la presse internationale. Ces informations serviront aux études de l'équipe de conjoncturistes animée par Alfred Sauvy et dont les résultats fourniront la base de l'évaluation du coût de l'occupation, mais on ne sait pas dans quelle mesure elles ont été transmises et utilisées par les Allemands.

---

8. Source : SAEF, B 55 349.

9. Source utilisée pour ce paragraphe : 'Papiers Gasc'.

En outre, le 8 août 1941, Alfred Sauvy informe le Major Werner qu'il entame une étude sur le niveau des salaires afin de les comparer aux résultats des enquêtes sur les dépenses actuelles d'un ménage ouvrier. Il précise que la collecte d'informations sur les salaires ne pose pas de difficulté car l'inspection du travail a repris ses enquêtes d'avant-guerre en augmentant leur fréquence (ces enquêtes sont effectuées en octobre et en avril). Ces données peuvent être complétées par celles des Comités d'Organisation. Or en novembre 1941, les Allemands se plaignent de n'avoir toujours rien reçu, puis le major Werner s'adresse une nouvelle fois à Alfred Sauvy le 3 décembre 1942 en rappelant qu'il attend toujours ses résultats.

En matière d'indice des prix de détail, la SGF se conforme aux directives allemandes à partir d'août 1941. Henri Bunle indique alors au major Werner que *l'observation des prix unitaires ne pose pas de sérieux problèmes car il dispose des relevés de la commission du coût de la vie de la Préfecture de la Seine*. Il précise cependant que *le calcul d'un indice pondéré se heurte à de grandes difficultés du fait de l'absence de signification du budget-type d'avant-guerre et des changements des comportements de consommation.* Henri Bunle conclut à *l'absence de signification pratique de l'indice établi sur les bases d'un budget-type invariant*. Si, pendant toute l'occupation, la SGF se refuse à publier un indice du coût de la vie, elle se conforme aux directives techniques des Allemands pour calculer mensuellement un *indice approximatif des variations des prix de détail à Paris* et le leur communique *sous les réserves les plus formelles* et à *titre confidentiel* à partir d'octobre 1941 [10].

A cette date, la SGF a été contrainte de fusionner avec le service de la Démographie. Elle a obtenu certaines garanties pour préserver une relative autonomie au sein du nouveau service sans pouvoir imposer la tradition de l'expertise qu'elle défend face à une autre conception de la statistique administrative et comptable défendue par René Carmille.

---

[10]. Note d'Henri Bunle après une réunion avec la Major Werner le 6 novembre 1941 : *La Statistique Générale insiste très vivement sur les inconvénients qui résulteraient de l'utilisation d'un indice dépourvu en fait de signification. La Statistique Générale se prêtera volontiers à tous les échanges de vues qui pourraient avoir lieu entre les experts des divers pays en ce qui concerne ces problèmes.*

Le service de la Démographie, une autre approche de la statistique.

Il convient au préalable de fournir quelques indications sur René Carmille (1886-1945), polytechnicien (X, 1906) et contrôleur général de l'Armée [11].

René Carmille, un précurseur.

Après la première guerre mondiale, où il est blessé deux fois et quatre fois cité, René Carmille réussit le concours de contrôleur de l'Armée en 1924, puis il est intégré au groupe de contrôle des établissements constructeurs de l'Artillerie en 1927. Il recommande alors de dresser une comptabilité mensuelle des dépenses par commande et de traiter ces données avec un équipement mécanographique. René Carmille teste sa méthode au cours d'une première expérience en 1929, puis il installe un équipement mécanographique dans un atelier de construction de l'Artillerie (Puteaux) en 1931. Il propose de former un corps d'ingénieurs des fabrications d'Armement, qui serait indépendant de la hiérarchie, et de modifier en profondeur le système administratif et comptable des établissements constructeurs de l'Artillerie. Mais ces suggestions sont vivement critiquées par l'inspection permanente des fabriques de l'Artillerie dirigée par le Général Saltet de Sable d'Estières en 1933.

En 1934, René Carmille est placé sous la responsabilité directe du ministre afin de coordonner les études sur l'établissement d'une comptabilité mécanographique pour le service du Recrutement. Il présente alors à l'Etat-Major un projet de réforme complète, qui est le canevas du futur service de la Démographie. Il préconise de remplacer les bureaux de Recrutement départementaux et les 'sections personnel' des centres de mobilisation par un service unique dont la direction serait confiée à un personnel compétent. Ce service disposerait d'organes régionaux installés dans chaque région militaire et équipés d'un atelier mécanographique et d'un atelier d'impression rapide. Les brevets des équipements introduits dans les ateliers appartiendraient à l'Etat afin de garantir la confidentialité des informations traitées.

En 1935, René Carmille installe un atelier mécanographique au bureau de Recrutement de Versailles. L'épreuve étant jugée concluante, l'expérimentation est élargie au bureau de Recrutement de Rouen puis à l'ensemble de la troisième région militaire.

---

[11]. Sources : SAEF, B 55 349, Comptes rendus et rapports d'activité de René Carmille ; Archives INSEE, hommage à René Carmille -1945.

René Carmille devient ainsi le spécialiste de la gestion comptable et mécanique de la mobilisation. Sa notoriété dépasse les cercles militaires, ce qui est rare à l'époque. En outre, intéressé par l'économie politique, il est chargé de Conférences à l'Ecole Libre de Sciences Politiques et fait paraître un traité d'économie politique ('Vues d'économie objective') en 1935 avant de publier : 'La mécanographie au service de l'évolution économique' en 1936 [12].

A partir de 1935, René Carmille représente le ministère de la Guerre aux réunions interministérielles consacrées à la vérification de la profession des réservistes. Il contribue à la révision des nomenclatures des professions et à l'étude de leur mise en forme mécanographique, entreprises à partir de 1938[13]. René Carmille constate alors que les bureaux de Recrutement n'ont aucune directive précise pour classer les professions et que la répartition des réservistes est laissée à leur initiative. Ce constat, ainsi qu'une mission en Allemagne, confortent ses craintes sur le retard français en matière de préparation de la mobilisation. De retour d'Allemagne, il rédige un article dans la 'Revue économique et parlementaire' mettant en garde contre le danger de l'expansionnisme et du réarmement Allemand ('Sur le germanisme', septembre 1939).

La guerre déclarée, René Carmille est désigné, le 30 octobre 1939, comme adjoint de la commission de l'Armée du Sénat. Le 18 mars 1940, il fait une étude pour le général Doumenc sur la comptabilité nominative des officiers de réserve et d'active des différents fronts, puis il est détaché au ministère de l'Armement. Il annonce un rapport complet sur la réforme des bureaux de Recrutement pour l'automne 1940. La rapidité de la défaite modifie ses projets. Le matériel et le personnel du bureau de Recrutement de Rouen et du central mécanographique du département de la Guerre se replient à Lyon au moment de l'invasion allemande (mai-juin 1940).

---

12. Donnons un passage significatif de son ouvrage, "La mécanographie au service de l'évolution économique" : *La science statistique et les méthodes comptables doivent jouer ensemble un rôle primordial. Il faudra demander des renseignements statistiques à la comptabilité pour donner à la statistique une exactitude de comptable.* L'équipement mécanographique est un *groupement combiné de machines qui ne peuvent pas être employées séparément et qui sont destinées à fixer matériellement, une fois pour toutes, les données qualitatives et quantitatives des faits à traduire en comptes, à exécuter les opérations arithmétiques nécessaires pour achever la description du fait à traduire en compte, à fixer matériellement le résultats de ces opérations et enfin a fournir toutes les synthèses comptables et statistiques sans intermédiaire.*
Cet ouvrage refondu est réédité en 1942 sous le titre : 'La mécanographie dans les administrations'.

13. SAEF, B55349, René Carmille déplore la faible efficacité de cette commission (*elles se passent en discours sans conclusion, les questions ne sont jamais étudiées avec soin*), et il se montre particulièrement critique à l'égard d'André Fourgeaud, qui représente la SGF (*les minces explications de M. Fourgeaud révèlent une rare incompétence.*)

Les circonstances exceptionnelles de l'Occupation permettent à René Carmille d'appliquer ses méthodes dans un cadre civil. C'est la naissance de la statistique administrative.

Le service de la Démographie.

Le 7 août 1940, les Généraux Colson, de l'Etat-Major de l'Armée, et Huntziger, futur ministre de la Guerre, demandent à René Carmille de proposer des mesures pour pallier la suppression des services du recrutement prescrite par la convention d'Armistice [14]. Il suggère de confier l'exploitation des archives militaires à un service général qui pourrait également établir la comptabilité nominative des personnes du territoire en utilisant un matériel mécanographique (16 août). Le gouvernement de Vichy accepte ce projet le 26 août. René Carmille est nommé directeur du service de la Démographie qui doit disposer de 1000 postes budgétaires [15].

Pour René Carmille, la création de ce nouveau service s'intègre dans une réforme plus générale qui vise un objectif comptable et gestionnaire qui aidera à refaire la Nation. Son ambition consiste à collecter le plus d'informations individuelles possible, à dresser un fichier démographique tenu à jour quotidiennement et à doter chaque français d'un carnet signalétique [16]. Il s'agit de réformer en profondeur l'organisation de la statistique publique.

Un greffier de l'Etat.

Au cours des discussions interministérielles préalables à la création du nouveau service, le ministère de l'Intérieur se montre le plus réticent car il craint que ce nouveau Service ne surcharge les employés des préfectures et des mairies, intermédiaires dans la collecte des données. Le ministère donne son accord fin septembre 1940.

La loi du 14 novembre 1940, publiée au JO du 29 novembre, et le décret du 25 novembre 1940 définissent les attributions et l'organisation du service de la Démographie. Outre sa mission initiale consistant à assurer la liquidation des dossiers militaires, qui n'apparaît pas nommément dans la loi (il en sera de même pour les textes relatifs au SNS), le service est chargé de toutes les opérations

---

14. SAEF, H 1572, n°946/2, 25 novembre 1945, note d'Henri Bunle au ministre de l'Economie Nationale.

15. Rappelons que les effectifs de la SGF (en excluant Strasbourg) s'élèvent à 120 personnes.

16. Source : Bibliothèque de la Direction Générale de l'INSEE, Malakoff, 'Organisation du service de la Démographie', document n° 86 622-RFB 0976.

statistiques intéressant *la population de la France et notamment du recensement et de la statistique de la main-d'oeuvre* (article 2).

Le service s'organise rapidement. René Carmille choisit ses proches collaborateurs parmi les officiers. Il installe la direction générale en zone libre à Lyon. Les équipements mécanographiques disponibles sont regroupés dans un atelier qui est spécialisé dans l'exploitation des données sensibles. Christian Bourdoncle de Saint-Salvy, contrôleur de l'Armée, représente le directeur général à Paris. D'autres ateliers vont être organisés dans des directions régionales implantées dans l'ensemble du territoire métropolitain et en Afrique du Nord [17]. Ces directions sont encadrées par des militaires qui recrutent localement quelques titulaires et de nombreux auxiliaires. L'ensemble du personnel est assermenté et soumis au secret (décret du 18 avril 1941).

Malgré les circonstances défavorables (pénurie, difficultés de communication entre les zones, présence des Allemands en zone occupée...), le service est vite opérationnel. Les directions régionales de la zone libre et d'Algérie sont toutes équipées en matériel mécanographique au printemps de 1941, celles de la zone occupée et de la zone interdite le seront à la fin de 1942 [18].

En août 1941, le service de la Démographie est autorisé à récupérer les archives des Bureaux de Liquidation départementaux de zone occupée. Dans les deux zones, les opérations liées à la gestion de la liquidation de la guerre commencent avant cette date puisque le Service hérite du personnel et des locaux des anciennes structures du Recrutement, transformées en 'Bureaux de Liquidation de la guerre' (décembre 1940). Ces Bureaux conservent les documents militaires (données sur les affectations spéciales comprises) et assurent leur sécurité. Ils répondent aux demandes de renseignements individuels et délivrent les pièces concernant les services militaires. Ils sont également chargés d'homologuer les blessures de guerre, de vérifier les droits à la carte de combattant instaurée en décembre 1940 et de reconstituer les états de services perdus ou détruits.

L'activité des Bureaux est indépendante de celle des autres divisions du service de la Démographie. Ces dernières se dotent progressivement de

---

17. 6 directions régionales s'installent en zone libre : Clermont-Ferrand, Lyon, Limoges, Marseille, Montpellier, Toulouse ; 10 en zone occupée et interdite : Bordeaux, Dijon, Lille, Nancy, Nantes, Orléans, Paris, Reims, Rennes, Rouen ; et 3 en Afrique du Nord : Alger, Tunis, Rabat.

18. Les Autorités d'Occupation donnent leur accord sur l'organisation des directions de la zone Nord et de la zone interdite en avril 1941, à la condition qu'aucun relais ne soit installé à Amiens.

nombreuses sources d'informations pour dresser les fichiers (fichier de mobilisation compris) [19].

L'ambition du service de la Démographie est d'établir un dossier pour chacune des personnes résidant sur le sol français. Dans ces dossiers, doivent se trouver toutes les pièces administratives jalonnant la vie d'un individu de sa naissance à son décès. Outre les données déjà disponibles avant la guerre (ainsi par exemple les bulletins de l'état-civil), la multiplication des déclarations imposées par le régime entraîne une nette augmentation des sources. L'abondance et la diversité des informations individuelles permettent d'envisager que ces dossiers servent de base à l'élaboration de statistiques très détaillées sur la population.

Une première étape consiste à établir un répertoire national en relevant systématiquement toutes les naissances. Les données sur le sexe (1 chiffre), la date de naissance (4 chiffres), la commune de naissance (5 chiffres) suivies d'un numéro d'ordre (3 chiffres) permettent d'établir un numéro d'identification de 13 chiffres conçu pour rester immuable pendant toute la vie d'un individu et susceptible à sa seule lecture de situer cet individu.

Un dossier est ouvert pour chaque personne (en zone non occupée généralement à partir des bulletins du recensement des activités professionnelles cf. infra) et est identifié avec le numéro à 13 chiffres. Les dossiers individuels sont tenus par la Direction Régionale de domicile. Le dossier est transmis à la nouvelle Direction lorsque la personne quitte le ressort géographique d'une Direction Régionale.

Une carte perforée pour chaque dossier permet la constitution d'une cartothèque à partir de laquelle sont établies des statistiquess ou des listings pour répondre aux besoins. Ces dossiers et ces cartes sont mis à jour au fur et à mesure de l'arrivée de nouvelles informations.

En tenant pour ainsi dire au jour le jour un fichier individuel de la Nation, écrit René Carmille, *on sera tenu de rester dans le concret et de ne pas s'éloigner de la réalité qui est complexe. Jusqu'à présent la statistique de groupes a eu un caractère statistique et discontinu. Il s'agit d'employer une méthode appropriée au mouvement et à la continuité* [20].

---

19. Les cartes adresses établies à partir du fichier de mobilisation sont achevées en avril 1942. Elles seront détruites lorsque le contrôle des allemands s'étendra à la zone Sud.
20. SAEF, B 55 358.

Le répertoire est établi en zone non occupée au printemps de 1941 dans un délai record, grâce à l'intervention rémunérée des greffiers des tribunaux de première instance qui procèdent à un relevé des actes de naissance depuis 1881 dans les registres d'état civil dont ils sont dépositaires. Les personnes nées avant 1881 et celles qui sont nées hors de France (de nationalité française ou étrangère) sont enregistrées au fur et à mesure qu'un document les intéressant parvient au Service. Ce répertoire est ensuite constitué en zone occupée. Il est tenu par les Directions Régionales (DR) du lieu de naissance.

Les documents retrouvés dans les archives retracent l'historique des instructions sur la première composante du numéro d'identification [21]. A l'origine, cette composante est déterminée par le sexe de la personne identifiée. Le code a deux positions : 1 pour les personnes de sexe masculin et 2 pour les personnes de sexe féminin. Ce sont les dispositions retenues dans l'instruction de base relative à l'établissement d'un répertoire d'identification des personnes nées en France (instruction n° 704/02 du 11 avril 1941).

Mais à la même époque, l'administrateur-Inspecteur Marie (Général Marie), en mission à Alger, étudie les dispositions à prendre pour l'application du statut des juifs en Algérie. Dans une note datée d'Alger le 31 mars 1941 et adressée au directeur régional d'Alger, il explique, que, pour l'application de ce statut et afin d'éclairer les décisions du Gouvernement Général, il convient de séparer les juifs ayant jadis bénéficié du décret Crémieux (de 1870) et leur descendance. Il propose ensuite, pour pouvoir les distinguer, d'une part des Français, et d'autre part des indigènes musulmans, de modifier la composante relative au sexe dans le numéro matricule. Sous réserve de l'approbation de la Direction Générale, il prescrit l'utilisation du code suivant pour la première composante :

1 et 2 pour les européens,

3 et 4 pour les indigènes musulmans,

5 et 6 pour les juifs indigènes.

Ces dispositions sont approuvées par le service de la Démographie au retour du Général Marie d'Algérie. En effet le 15 avril 1941, une note de service reprend les propositions de l'Administrateur-Inspecteur en mission. Ce nouveau code, complété par des positions pour les étrangers et pour les statuts mal définis, fait ensuite l'objet d'une diffusion générale le 30 mai 1941 sous la forme du

---

[21]. Sources sur le numéro d'identification : SAEF et archives de l'INSEE.

modificatif n° 3 à l'instruction du 11 avril 1941, repris dans l'instruction n° 306-2/2 du 21 mai 1942 sous la forme suivante :

Statut juridique	Sexe Masculin	Sexe Féminin
Citoyens français	1	2
Sujets de l'Empire Français :		
Indigènes d'Algérie et de toutes les colonies à l'exception des juifs	3	4
Juifs indigènes	5	6
Etrangers *	7	8
Statut mal défini **	9	0

* Etrangers : *qu'ils soient nés en France, à l'étranger, dans un pays de protectorat ou dans un territoire sous mandat, et quelle que soit leur race, juive ou non juive.*

** Le statut mal défini s'applique en particulier :

- *aux personnes dont l'existence a été révélée par un bulletin de recensement ou toute autre pièce sur laquelle les renseignements qui permettent de préciser le statut font défaut* ;

- *aux personnes ayant fait l'objet du retrait ou de la déchéance de la nationalité française.*

Cette instruction stipule, en outre, qu'*en règle générale, la première composante est réservée, et n'est inscrite sur le répertoire que lors de l'arrivée à la Direction Régionale du premier document individuel permettant de la déterminer. Elle peut être modifiée au cours de l'existence d'un individu (naturalisation ou retrait de naturalisation, etc...).*

A noter que différents rapports confirment que les codes 5 et 6 ont bien été utilisés par la Direction Régionale d'Alger. Une note de service adressée aux différentes DR de la zone non occupée le 1er décembre 1941 atteste que des désaccords apparaissent lors de l'identification des bulletins du recensement des activités professionnelles entre les réponses à ce recensement et le numéro d'identification. La note cite des exemples de personnes se déclarant françaises de naissance au recensement (ce qui est normal puisqu'au moment de leur naissance

elles bénéficient du décret Crémieux) et à qui la DR d'Alger a attribué une composante 5 ou 6.

L'application de cette codification a visiblement créé certaines difficultés puisque, le 11 octobre 1943, le directeur de l'Etablissement Central transmet une note à la 2ème Direction consacrée aux *difficultés et aux sources d'erreurs rencontrées dans la constitution du Répertoire d'identification des personnes nées en Afrique du Nord* [22]. Les instructions postèrieures à la Libération [23] précisent à propos de cette première composante : *les nombres 0 et 3 à 9 ont été utilisés de 1941 à 1945*. Il n'est en revanche pas possible d'indiquer si cette officialisation du 'statut' dans le numéro d'identification a pu avoir des conséquences dommageables pour certaines personnes.

René Carmille multiplie les initiatives pour pouvoir compléter ces répertoires et pour évaluer les mouvements de population. Il déconseille toutefois d'entreprendre un recensement démographique exhaustif du fait des circonstances (janvier 1941) et recommande de tenir compte des réticences du public dont *l'éducation est à faire pour obtenir des réponses aux questions 'sensibles' qui ont trait aux croyances ou à la filiation* [24].

Il obtient que les demandeurs des cartes d'identité qui doivent être distribuées à certaines catégories de la population, remplissent un bulletin spécial destiné à son service au début de 1941 (ce bulletin devait contenir 10 pages et le ministère de l'Intérieur réussit à le réduire à 4) [25]. Il exerce également des pressions pour accélérer la publication de la loi du 30 mai 1941, imposant de déclarer tout changement de domicile. Cette obligation est, en effet, nécessaire pour tenir à jour les dossiers individuels qui seront constitués dans les DR de résidence. Elle permet également de modifier les adresses des personnes retenues dans le fichier clandestin de mobilisation dès qu'un changement intervient (voir infra). La loi n'est finalement publiée qu'en 1942. Le service de la Démographie reçoit un double des déclarations. Celles-ci doivent permettre de dresser une première ébauche des mouvements de population, en plus de la tenue à jour de ses fichiers. Il est également prévu de compléter ces informations en comparant les

---

[22]. Archives de l'INSEE. Cette note contient le compte rendu d'une attachée stagiaire envoyée en mission à la DR de Marseille pour étudier la question de 2 chiffrements différents de la 1ère composante pour la même personne, qui se pose dans cette Direction, et proposer des solutions. Elle préconise de *donner la composante 3 à tous les indigènes d'Algérie, non juifs, dont le nom est à consonance arabe, et 5 à tous les indigènes juifs.*

[23]. Instruction relative à l'identification, n° 780-2/0 du 18 mai 1945 et instruction générale sur l'identification n° 4334/2D2 du 19 septembre 1950.

[24]. SAEF, Présentation du service de la Démographie aux préfets, août 1941.

[25]. SAEF, B 55 359 et B 55 358.